

" Énergies renouvelables et conciliation des enjeux naturels et patrimoniaux "

Rencontre régionale

Jeudi 18 septembre 2025
Cinéma Olympia de Dijon



DÉROULEMENT DE L'APRÈS-MIDI

- L'accompagnement des élus pour le développement des projets sur le territoire – ADEME – Commune de Boujailles (25) – CC Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (21)
- Mieux se comprendre pour améliorer l'instruction des dossiers – DREAL BFC – DDT 71 – UDAP 39 – MRAe
- Présentations des ressources – DREAL BFC
- Clôture du séminaire





PRÉSENTATION DU DISPOSITIF « LES GÉNÉRATEURS »

Jean-Pierre Vallar

Coordinateur du dispositif « Les Générateurs en BFC »





les Conseillers en **éolien** et grand **photovoltaïque** :

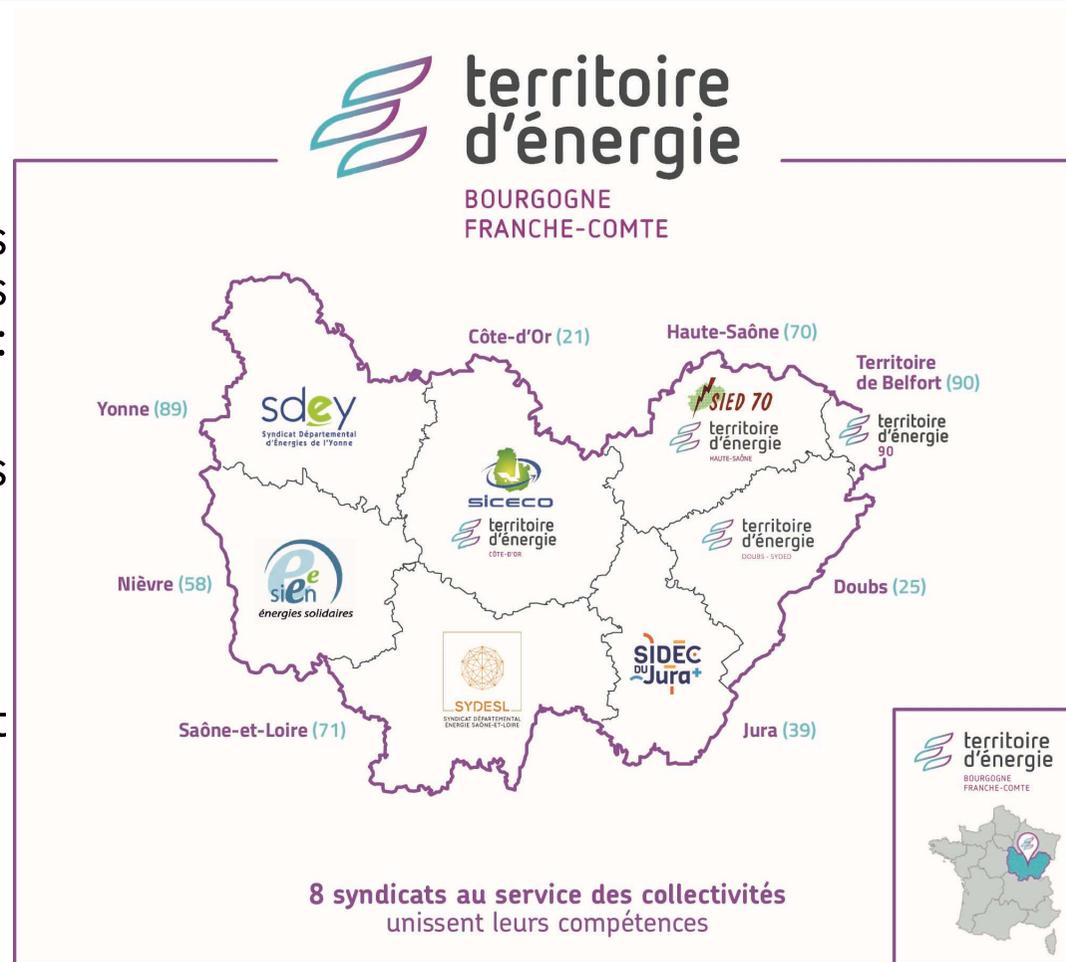
un outil des syndicats d'énergie et de l'ADEME en Bourgogne-Franche-Comté

➤ Objectifs :

- Accompagner (le plus tôt possible) les **communes et EPCI** de BFC dans leurs projets éoliens et PV de grande taille (>500m²) : **phases d'émergence & de développement**
- Compléter l'expertise des collectivités (surtout les petites)

➤ Un principe d'action :

- une expertise locale, neutre, objective et publique



La collectivité bénéficie d'un accompagnement **gratuit** et **personnalisé** pour :

- Identifier les points clés du développement si elle a un projet ou si elle est démarchée
- Piloter son projet et les échanges avec un/des développeur(s)
- Optimiser les recettes pour le territoire au-delà de la location du foncier et de la fiscalité « classique »
- Faire de son projet un **projet concerté & de territoire** qui implique les acteurs locaux
- Informer et mobiliser les citoyens comme elle le souhaite

Pour que la collectivité décide en connaissance de cause et définisse le mode de portage & de gouvernance qui lui convient...

Bilan 2022-2024 pour la BFC :

- **450 projets en émergence & développement identifiés** pour 406 collectivités concernées (avec assez souvent un développeur impliqué) ; **20% éolien** et **80% solaire PV**
- Près de **370 projets accompagnés**, avec des rencontres en mairies le plus souvent (réunions avec le développeur ; révision d’offres, de promesses de baux ou de conventions ; etc.)
- Une **50aine d’actions d’animation** de collectivités réalisées

Principales actions et accompagnements :

- **Infos générales sur l'éolien et le photovoltaïque** (au sol, Agri-PV, flottant, en ombrières & grandes toitures)
- **Analyses d'offres, de promesses de baux et de conventions** proposées par les développeurs (montant du loyer & des redevances)
- **Conseils quant au choix du mode de portage du projet pour la collectivité** : entre « simple bailleur et percepteur de la fiscalité » et « co-développeur », avec avantages et inconvénients de chaque option
- **Réunions de négociation avec le développeur**, dont entrée de la collectivité dans la société de projet (statuts, gouvernance, pacte d'actionnaires, partenariat, financement citoyen)
- **Assistance dans le lancement d'un processus de sélection d'un opérateur**
- **Organisation de sessions d'information-acclturation pour les élu(e)s et de visites d'installations** (ex : parc éolien de Chamole dans le Jura)

Un soutien aux collectivités à différents niveaux

- Une réponse à **un vrai besoin d’accompagnement** des communes et EPCI
- Un accompagnement **pas strictement technique** mais qui revêt plusieurs autres dimensions :
 - **stratégique & gouvernance** : options de portage du projet, communication, concertation,
 - **juridique & financière** : promesses de baux et/ou conventions, loyers, indemnités, fiscalité,
 - **partenariale** : notamment avec les communes environnantes, l’EPCI concerné...,
 - **participative & citoyenne** : implication citoyenne, partage de la gouvernance, projet de territoire.
- **Un principe d’action qui a fait ses preuves** : aller à la rencontre des élus des collectivités (réunions en mairie ; appréhender le contexte des projets + faire du « personnalisé / sur-mesure »)

EnR et enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages et du patrimoine

- **LG** sensibilisent systématiquement les élu(e)s dans le cadre des accompagnements qu’ils réalisent : par ex. lors de la définition des ZIP (si sollicités à temps...)
- **LG** délivrent des messages comme l’importance de prendre en compte les doctrines en place, notamment celles des CDPENAF
- **LG** relaient le plus en amont possible les enjeux identifiés par les services de l’Etat, aussi dans le cadre des réunions de « cadrage » des projets organisées par les Pôles EnR départementaux (LG comme relai, même si ce n’est pas la mission première du dispositif)
- Des collaborations renforcées avec les pôles EnR coordonnés par les Préfectures/DDT, au bénéfice des collectivités. En cours avec la DREAL

Éléments pour la réflexion

- LG viennent de publier un mini guide « Mise à disposition du foncier des collectivités – Recommandations à destination des élu(e)s ». **Vers un « centre de ressources » sur le sujet « Projets EnR et conciliation des enjeux naturels et patrimoniaux » ? Pour qui ?**
- **Un cas concret : le projet Agri-PV en émergence sur la commune de Boujailles (25) suite à identification de la ZIP via une étude de la CC du Plateau de Frasne et du Val de Dugeon (avec critères spécifiques restrictifs)**

Les Générateurs Territoire d'énergie BFC



Coordinateur
Jean-Pierre VALLAR
jean-pierre.vallar@territoire-energie-bfc.fr
06 82 51 55 84



Arnaud THEVENIER
arnaud.thevenier@territoire-energie-bfc.fr
06 15 40 04 93



Olivier PEREYRON
olivier.pereyron@territoire-energie-bfc.fr
06 15 52 39 10



Elisa ROSE-HANO
elisa.rose-hano@territoire-energie-bfc.fr
06 77 39 25 28



ÉCHANGES

Questions – Réponses





DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Témoignage d'une collectivité

Boujailles (25)





ELABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

TEMOIGNAGE

*Communauté de communes
de Gevrey-Chambertin
et de Nuits-Saint-Georges*



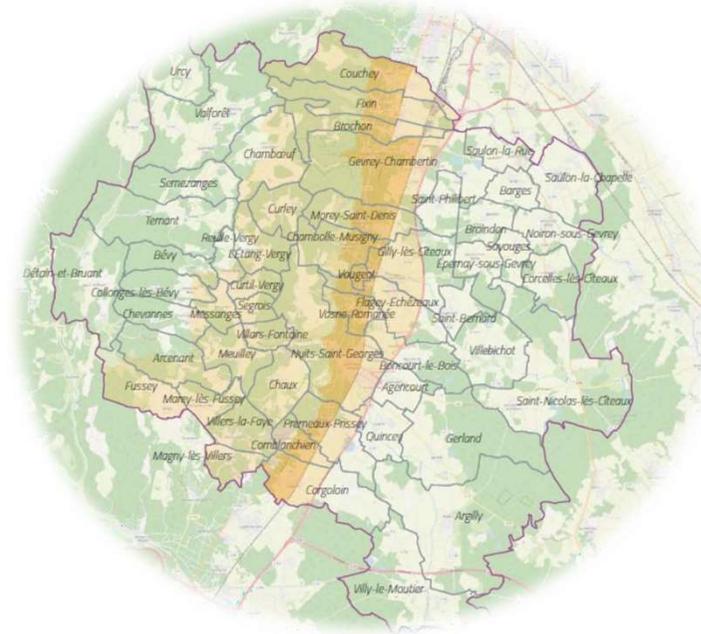
OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

- ✓ Structurer et planifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire,
de manière cohérente, durable et concertée => Action du PCAET
- ✓ Besoin de cartographies synthétisant les contraintes environnementales et patrimoniales

Natura 2000
et Réserve
Naturelle



Patrimoine
mondial de
l'UNESCO



OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

- ✓ Favoriser et accompagner le développement des énergies renouvelables en prenant en compte les enjeux naturels et patrimoniaux
- ✓ Réaliser un document concerté élus-services et partenaires
- ✓ Disposer d'une doctrine relative aux modalités d'implantation de certaines ENR (photovoltaïque)
- ✓ Réalisation d'un atlas cartographique pour comprendre les enjeux de chaque ENR
- ✓ Document d'aide à la décision non réglementaire et qui nécessite une étude détaillée précise du projet



DÉMARCHE PARTENARIALE

Réunions techniques ou entretiens

: Les Climats de Bourgogne
L'architecte des Bâtiments de
France
Le SCOT
La Chambre d'Agriculture
La DDT
Le Département

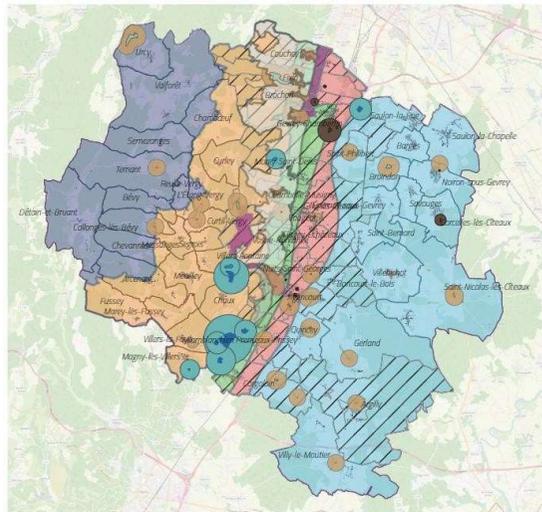
+ Données OPTEER, ONF/ Fibois
BFC, BRGM, gestionnaires de
réseaux de transport et
distribution

- ✓ Reprendre les objectifs de production ENR
- ✓ Récupérer les données internes des partenaires
- ✓ Définir les potentiels ENR
- ✓ Concertation avec les élus
- ✓ Proposition de pistes d'actions & accompagnement



LES OUTILS DU SCHÉMA

Potentiel de développement solaire sur la communauté de communes Gevrey, Nuits-Saint-Georges
Ressource photovoltaïque sols, sites dégradés et parking



Légende

Potentiel solaire parking
superficie supérieure à 1 500 m²
2 000 MWh
300 MWh

Contraintes bâtiments
Bâtiments
Sites classés et sites inscrits
Zone de présomption de prescription archéologique
Sites patrimoniaux remarquables
Protection aux abords des bâtiments
Immeubles classés ou inscrits

Potentiel solaire au sol sur sites dégradés
Sites potentiels
Sites à confirmer

Production des sites dégradés
30 000 MWh
4 000 MWh

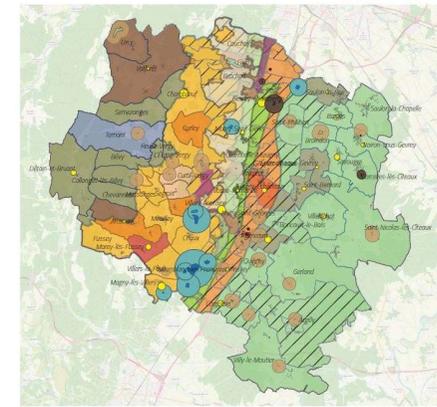
Climats de Bourgogne UNESCO
Zone centrale
Zone écriin Est
Zone écriin Ouest
Zone hors UNESCO Est
Zone hors UNESCO Ouest

Limites administratives
Communes
EPCI

Sources : Agence ORE, 2022 ; DREAL BFC, 2022 ; DRH BFC, 2022 ; Cadastre gevrey, 2022 ; Carte OSM, 2022
Réalisation : SICECO TD, 10/2023



Potentiel de développement solaire sur la communauté de communes Gevrey, Nuits-Saint-Georges
Ressource photovoltaïque



Légende

Couverture solaire photovoltaïque
Pas d'installation solaire
Moins de 5 %
de 5 à 10 %
Plus de 10 %

Production solaire photovoltaïque
25 MWh
267 MWh
4 000 MWh

Potentiel solaire parking
superficie supérieure à 1 500 m²
2 000 MWh
300 MWh

Potentiel solaire - grande toiture
toiture disponible supérieure à 500 m²
De 500 à 2 000 m²
De 2 000 à 4 000 m²
De 4 000 à 6 000 m²
Plus de 6 000 m²

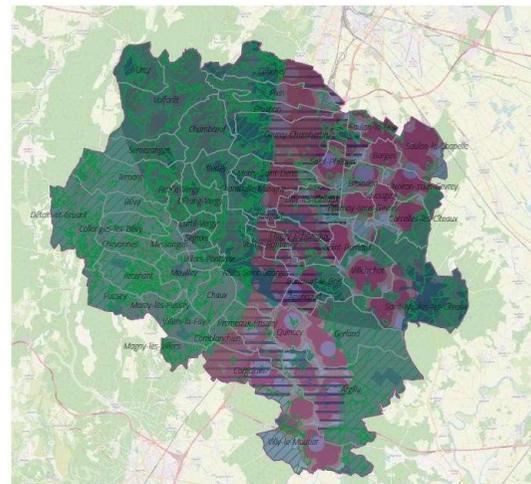
Contraintes bâtiments
Bâtiments
Sites classés et sites inscrits
Zone de présomption de prescription archéologique
Sites patrimoniaux remarquables
Protection aux abords des bâtiments
Immeubles classés ou inscrits

Climats de Bourgogne UNESCO
Zone centrale
Zone écriin Est
Zone écriin Ouest
Zone hors UNESCO Est
Zone hors UNESCO Ouest

Limites administratives
Communes
EPCI

Sources : Agence ORE, 2022 ; DREAL BFC, 2022 ; DRH BFC, 2022 ; Cadastre gevrey, 2022 ; Carte OSM, 2022
Réalisation : SICECO TD, 10/2023

Potentiel de développement éolien sur la communauté de communes Gevrey, Nuits-Saint-Georges
Zones de contraintes environnementales et patrimoniales



Légende

Contraintes aériennes
Zone tampon 20 km radar Longvic
Zone tampon 30 km radar Longvic
Zone tampon 70 km radar Longvic

Contraintes forêt
Surface forestière

Contraintes environnementales
Natura 2000 ZSC / ZPS
ZNIEFF 1
ZNIEFF 2

Zone UNESCO
Zone centrale
Zone écriin

Contraintes bâtiments
Zone tampon 500 m
Zone tampon 800 m

Contraintes patrimoniales
Immeubles classés ou inscrits
Sites classés ou inscrits
Périmètre de protection des monuments historiques
Zone de présomption de prescription archéologique

Contraintes routes
Zone tampon 300 m

Limites administratives
Communes
Communauté de communes

Sources : DGK, 2020 ; DREAL BFC, 2022 ; Cadastre gevrey, 2022 ; OCSL, 2017 ; Carte OSM, 2023
Réalisation : SICECO TD, 09/2023



LES OUTILS DU SCHÉMA

Note explication du schéma

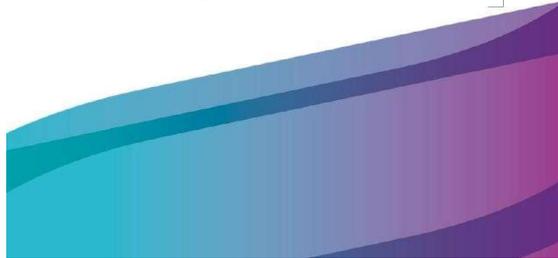


LE SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES EN CÔTE-D'OR

NOTE EXPLICATIVE
DES HYPOTHÈSES ET RÉSULTATS POUR LA RÉALISATION
DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES POUR LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-
SAINT-GEORGES

Schéma de développement des énergies renouvelables : l'étude propose de présenter les différentes zones d'implantations possibles pour les énergies renouvelables au travers d'un atlas cartographique, de présenter une évaluation du potentiel par énergie et de soumettre aux élus différents scénarios de développement possibles.

La réalisation de la présente étude a bénéficié d'un soutien du Conseil Départemental de Côte-d'Or.



Guide Implantation Photovoltaïque

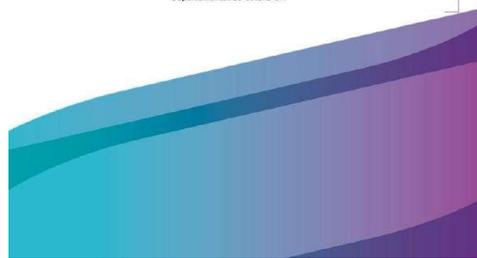


LE SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES EN CÔTE-D'OR

CRITÈRES D'IMPLANTATION PHOTOVOLTAÏQUE
DÉFINITION D'HYPOTHÈSES POUR FACILITER
L'INTÉGRATION DU PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE CADRE
DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES POUR LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-
SAINT-GEORGES

Schéma de développement des énergies renouvelables : l'étude propose de présenter les différentes zones d'implantations possibles pour les énergies renouvelables au travers d'un atlas cartographique, de présenter une évaluation du potentiel par énergie et de soumettre aux élus différents scénarios de développement possibles.

La réalisation de la présente étude a bénéficié d'un soutien du Conseil Départemental de Côte-d'Or.

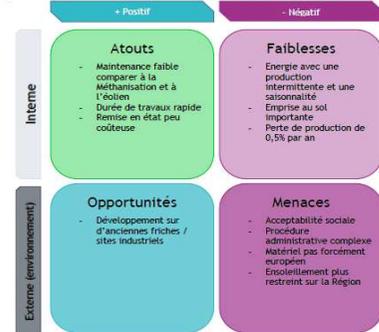


Analyse AFOM

Photovoltaïque au sol

Potentiel maximum : 71 GWh Potentiel scénario SICECO : 41 GWh soit 58 %

Analyse Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces



Indicateurs : installation parc photovoltaïque

Nombre d'installation	Production annuelle	Surface totale	€/kWh	MWh/m ²	Emission ¹ kgCO ₂ eq/MWh	Nombre de ménages alimentés en ENR ²
1	5 GWh	40 000 m ²	0,7	0,1	44	86

¹ source : ADEME - base-empreinte ADEME -

² nombre de ménages CC Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges INSEE 2020 : 12 799 / Consommation totale résidentiel OPTER 2021 : 3227,39 GWh soit 17 822 kWh / ménage toutes énergies





ÉCHANGES

Questions – Réponses



MIEUX SE COMPRENDRE POUR AMÉLIORER L'INSTRUCTION DES DOSSIERS





Instruction des dossiers

Points d'attention et outils pour une instruction facilitée

Gwenaël Guermeur, Service prévention des risques, DREAL BFC

Clarisse Courty, Adèle Heudier, Estelle Labbé-Bourdon, Service biodiversité, eau, patrimoine, DREAL BFC

Meije Nigon-Guérutte, Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

Dominique Brenez, Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Jura



Objectifs de la session



➔ Mettre en avant les points décisifs pour faciliter l’instruction des dossiers

➔ Concilier le développement des EnR avec la préservation des enjeux naturels et patrimoniaux :

 Espèces protégées, biodiversité et milieux naturels

 Paysages bénéficiant de reconnaissances et protections : sites classés, sites inscrits, territoires UNESCO, Grands Sites de France, territoires en Opération Grand Site et Paysages Remarquables

 Patrimoine bâti



➔ Fournir des clés et des outils pour :



- des projets qui ont plus de chance d’aboutir
- des dossiers qui répondent mieux aux besoins des services → instruction plus rapide
- des projets en accord avec les territoires



SOMMAIRE

- ✓ Introduction – Les procédures
- ✓ Actualités réglementaires : Réforme de l’Autorisation environnementale par la Loi Industrie Verte
- ✓ Les points clés pour faciliter l’instruction des dossiers



Introduction - Les procédures



ICPE -> **Autorisation environnementale**
(réformée par la Loi industrie Verte)

INSTRUCTION →



300kWc < projet < 3 MWc -> **Déclaration Préalable**

INSTRUCTION →



Projet > 3 MWc -> **Permis de Construire**



Procédures parallèles ou embarquées (si autorisation environnementale) :

- Dérogation « Espèces protégées »
- Déclaration Loi sur l'Eau
- Défrichement ...

Service contributeurs :

DREAL (SBEP) :

Espèces protégées
Paysage

UDAP : Patrimoine

Avis conforme ou simple
selon la protection du site
Avis ABF intégré dans
l'avis DRAC global

DDT : services environnement,
forêt ...

Introduction - Les procédures



La dérogation à la protection des espèces

Réglementation « Espèces protégées » = **Régime d'interdiction** pour préserver l'état de conservation des espèces (art. L411-1 du Code de l'Environnement)

Protéger les espèces et leurs habitats (pour certaines espèces)

Dérogation possible **sous certaines conditions** et **en dernier recours** :

- Raisons impératives d'intérêt public majeur 
- Absence d'alternative satisfaisante 
- Maintien dans état favorable des populations des espèces concernées 

Prendre en compte les
espèces protégées dans
l'étude d'impacts



Demander une
dérogation espèces
protégées

Introduction - Les procédures



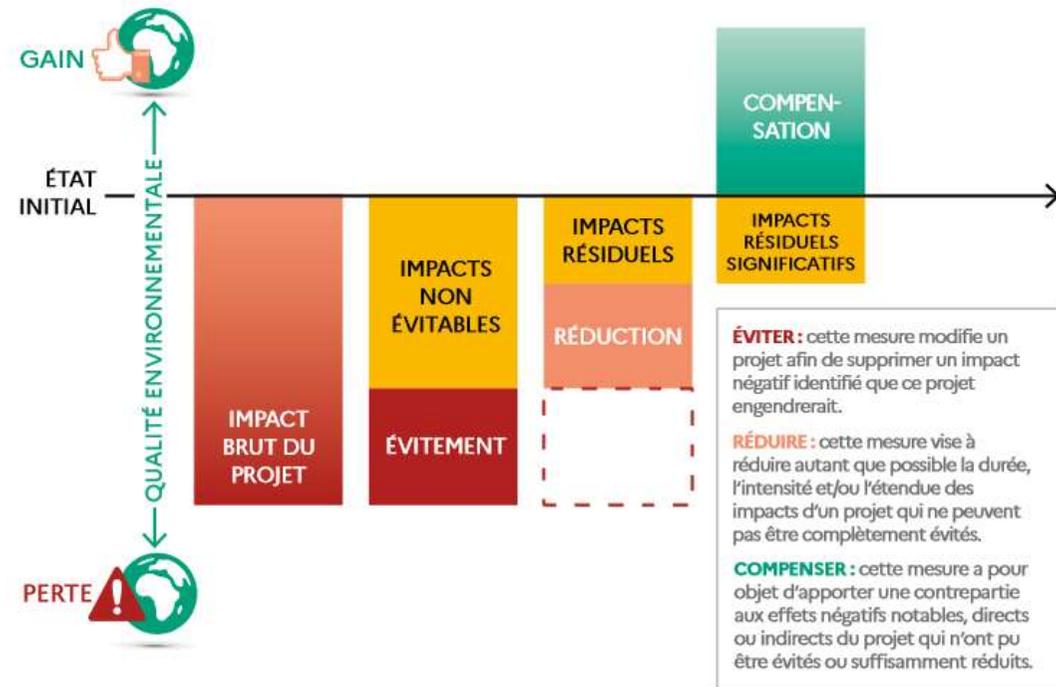
La séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC)

→ pour concilier protection de l'environnement, développement économique et aménagement du territoire

Analyse des impacts en phase :

- Travaux
- Exploitation

Priorité à l'évitement car difficile, et parfois impossible, de réduire ou compenser certains impacts



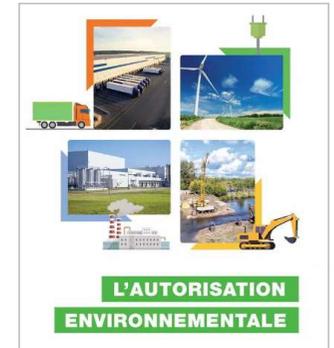


SOMMAIRE

- ✓ Introduction – Les procédures
- ✓ Actualités réglementaires : Réforme de l’Autorisation environnementale par la Loi Industrie Verte
- ✓ Les points clés pour faciliter l’instruction des dossiers



Réforme de l'Autorisation environnementale par la Loi Industrie Verte



Les fondements juridiques :

- **Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023** relative à l'industrie verte (article 4)
- **Décret n° 2024-742 du 6 juillet 2024** portant diverses dispositions d'application de la loi industrie verte et de simplification en matière d'environnement

→ instruction ministérielle du 28/10/2024 sur le déroulement de la procédure d'autorisation environnementale



Réforme de l'Autorisation environnementale par la Loi Industrie Verte



Les avantages attendus de la réforme :

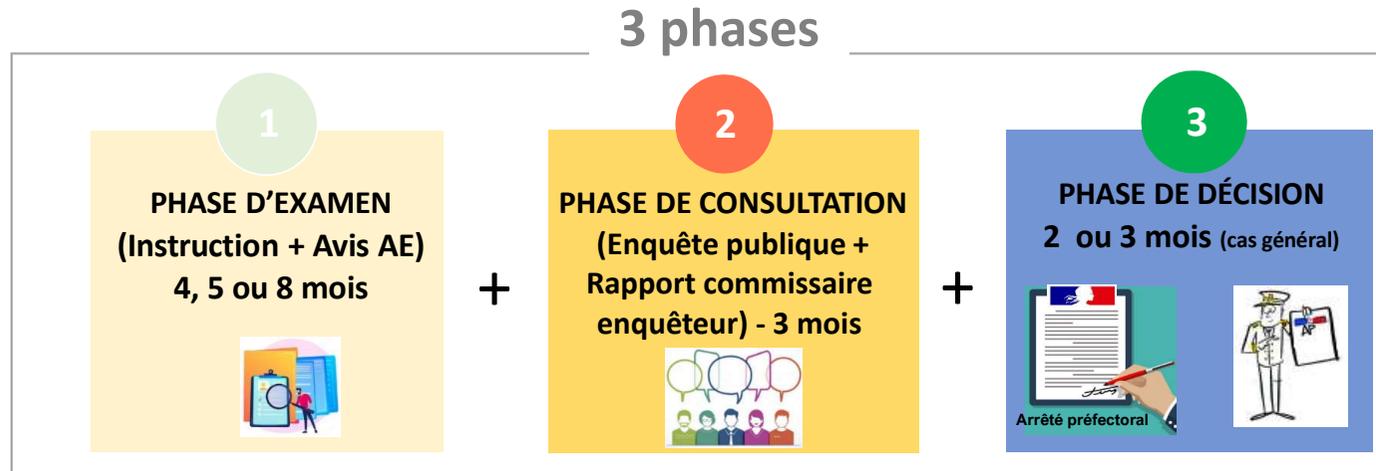
- Décision plus rapide de l'autorisation, optimisation de l'instruction et gain de temps
- Modernisation de la procédure pour les acteurs et le public
- Nouvelle forme de consultation du public parallélisée – plus de temps dédié
- Meilleur suivi de l'avancement du dossier



Les étapes de la procédure d'autorisation environnementale

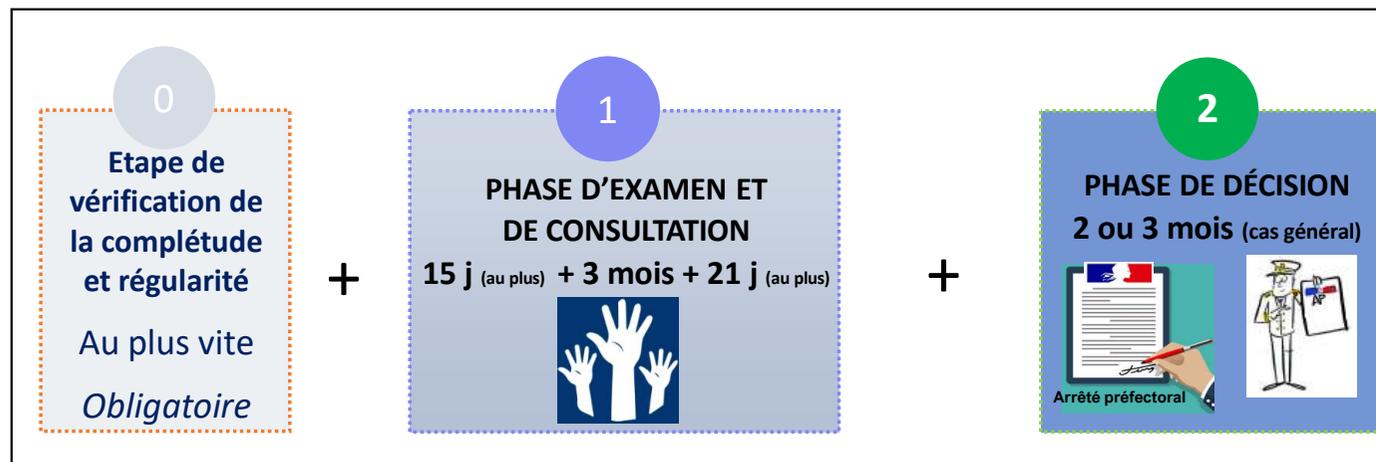


Ancienne
Procédure



**NOUVELLE
PROCÉDURE**

Procédure
post
"Industrie
verte"





SOMMAIRE

- ✓ Introduction – Les procédures
- ✓ Actualités réglementaires : Réforme de l’Autorisation environnementale par la Loi Industrie Verte
- ✓ Les points clés pour faciliter l’instruction des dossiers
 1. Le choix du lieu d’implantation : un point décisif pour l’aboutissement du projet
 2. Le cadrage préalable : une étape clé pour un projet bien lancé
 3. L’étude d’impacts : outil de démonstration



1. Le choix du lieu d'implantation : un point décisif pour l'aboutissement du projet



Moins le site retenu interfère avec les enjeux biodiversité / patrimoine / paysage :

- + il est cohérent → conciliation, bilan carbone ...
- + la justification de l'acceptabilité sera simple à produire (moins longue et moins coûteuse en études)
- + l'instruction des dossiers sera facilitée

- ➔ La première règle est l'évitement
- ➔ Enjeux à intégrer dès les premières études du projet
- ➔ Important de démontrer qu'une analyse de sites alternatifs a été réalisée et pourquoi ce site en particulier est retenu



1. Le choix du lieu d'implantation : un point décisif pour l'aboutissement du projet



On pressent assez rapidement que certains sites vont mieux convenir que d'autres ...



Source : Arnaud Bouissou -Terra



Source : Pexels



Source : Laurent Mignaux -Terra



Source : Terra



Source : Manuel Bouquet -Terra



Source : Arnaud Bouissou -Terra

1. Le choix du lieu d'implantation : un point décisif pour l'aboutissement du projet



De nombreux évitements généralement pris en compte par les porteurs ...

- Vue directe / points hauts / proximité du patrimoine historique et de paysages bénéficiant d'une protection (Sites classés, territoires UNESCO...)
- Parcs nationaux, Réserves naturelles, Natura 2000, APPB ...

... mais des points de vigilance et d'attention à intégrer dans la séquence « éviter » des projets pour éviter les démonstrations complexes voire les points de blocage



1. Le choix du lieu d'implantation : un point décisif pour l'aboutissement du projet



Points de vigilance - Milieux à enjeux :

- Pelouses calcaires / milieux secs
- Zones humides sur critères habitats et floristiques
- Forêts



Source : CEN Bourgogne



Source : CEN Bourgogne



Source : Arnaud Bouissou -Terra

1. Le choix du lieu d'implantation : un point décisif pour l'aboutissement du projet



Points de vigilance - Espèces protégées à enjeux :

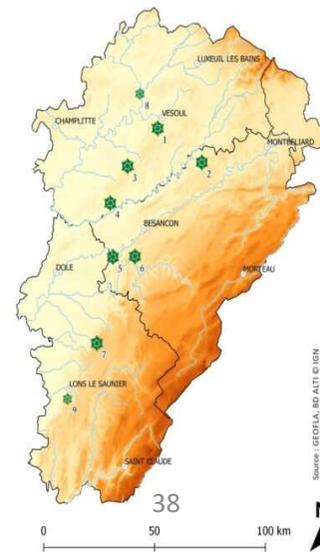


- Cigogne noire (**EN** * en Bourgogne, **CR** * en Franche-Comté)
- Milan royal (**EN** * en Bourgogne, **VU** * en Franche-Comté)
- Chiroptères : 28 espèces présentes en BFC (dont certaines en déclin et menacées : Noctule commune, **VU** * sur la liste rouge nationale, - 88% d'effectifs entre 2006 et 2019)

* Liste rouge des espèces menacées



- Légende
- RNR
- 1 - Grotte de la Baume
 - 2 - Grottes du Cirque
 - 3 - Grotte de la Baume Noire
 - 4 - Grotte de Beaumotte
 - 5 - Grotte du Creux à Pépé
 - 6 - Grotte de Chenecey
 - 7 - Grottes de la Côte de la Baume
 - 8 - Grotte du Carroussel
 - 9 - Grotte de Gravelle



1. Le choix du lieu d'implantation : un point décisif pour l'aboutissement du projet



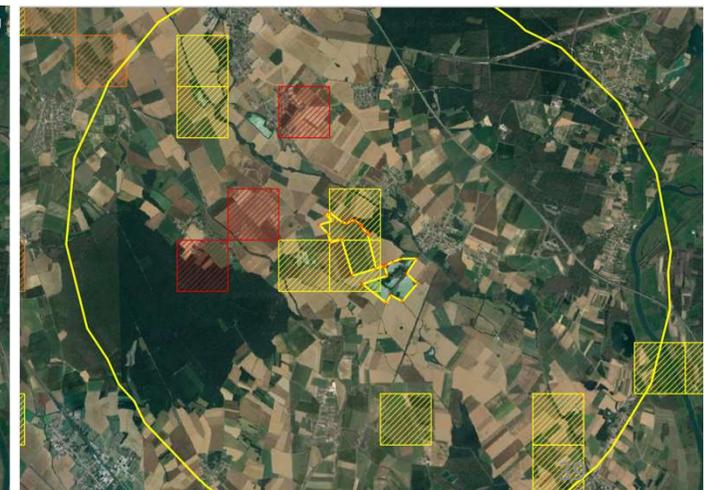
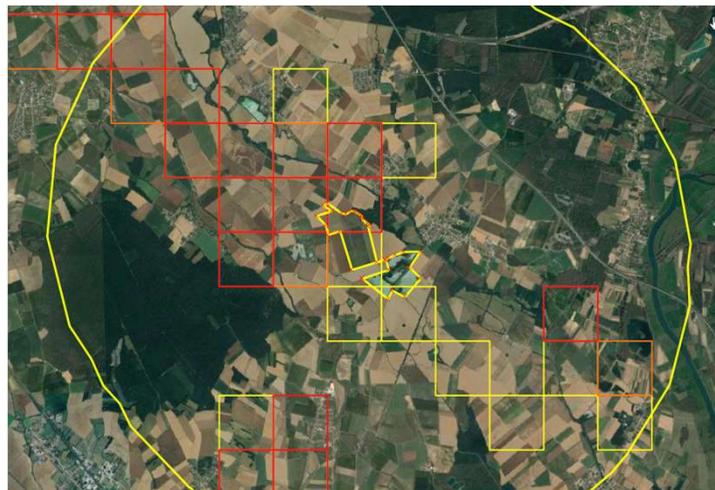
Points de vigilance - Espèces protégées à enjeux :

- Busards (Busard cendré : **EN** en Bourgogne, **CR** en FC // Busard Saint-Martin : **VU** en Bourgogne, **CR** en Franche-Comté) : nicheur au sol dans les grandes cultures



* Liste rouge des espèces menacées

Indices de nidification (certain, probable, possible) du Busard Cendré (à gauche) et du Busard Saint-Martin (à droite). Source : LPO



1. Le choix du lieu d'implantation : un point décisif pour l'aboutissement du projet



Points de vigilance - Secteurs « délaissés » :

Délaissés des activités humaines mais ...

... ré-occupés par de nombreuses espèces protégées (faune, flore), nouveaux habitats pour les espèces d'autant plus qu'ils sont délaissés depuis longtemps



Source : google maps



1. Le choix du lieu d'implantation : un point décisif pour l'aboutissement du projet

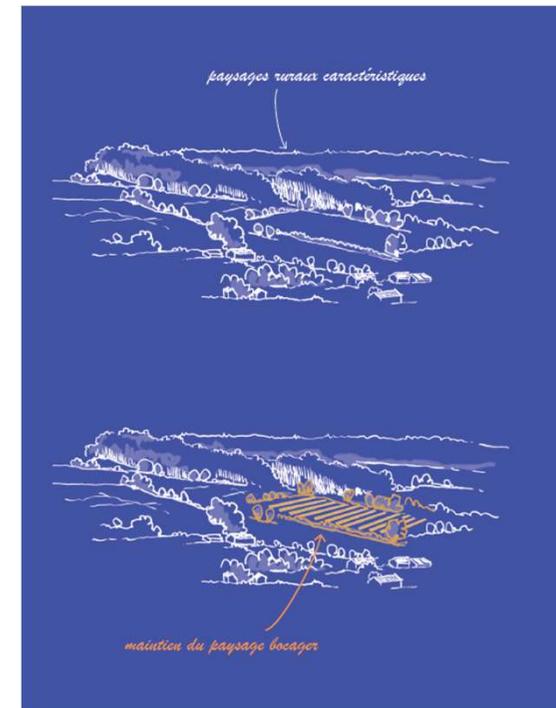


Points de vigilance - Paysage et patrimoine :

- Eviter les sites classés et inscrits, les territoires labellisés Grand Site de France, les territoires Unesco
- Prendre en compte les paysages, leurs motifs paysagers et leurs ambiances
- Tenir compte des projets existants → saturation, mitage

Intérêt d'associer un paysagiste concepteur dès l'amont du projet :

- Choix du/des site(s) au regard des enjeux paysagers
- Prise en compte des différentes thématiques de l'environnement
- Proposer une conception permettant l'insertion paysagère du projet, voire de mise en valeur des éléments du paysage



1. Le choix du lieu d'implantation : un point décisif pour l'aboutissement du projet



Des outils pour aider au choix du site :



1. Le choix du lieu d'implantation : un point décisif pour l'aboutissement du projet



Des outils pour aider au choix du site :



**Aire d'Influence du Grand Site de France de Bibracte - Morvan des Sommets
au regard des projets photovoltaïques au sol et agrivoltaïques**

BIBRACTE

A landscape photograph showing rolling hills and fields. In the foreground, a field is covered with numerous black rectangular solar panels. The background features green hills under a clear sky.

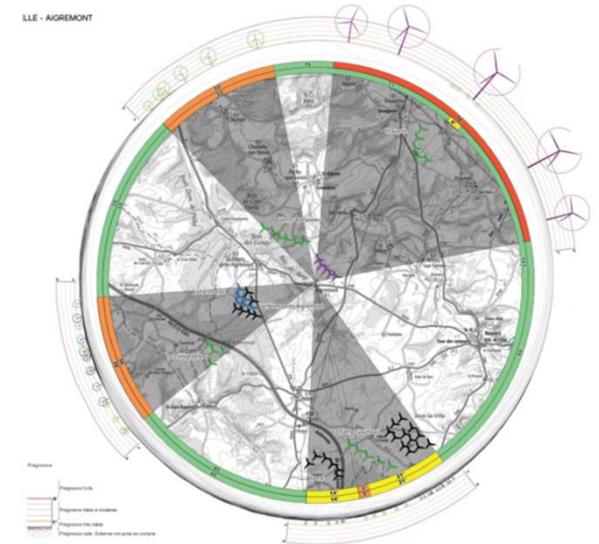
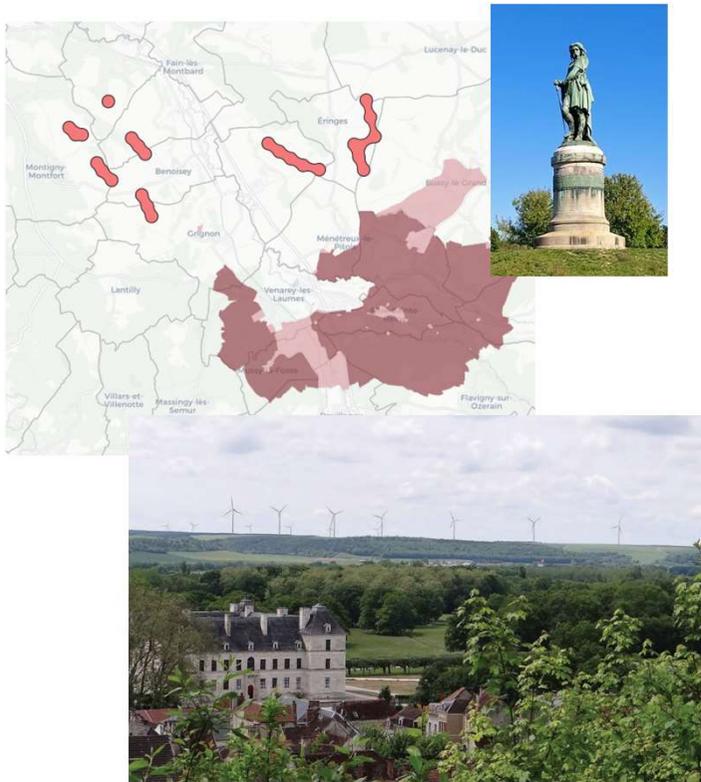
URBANISME
de France
Bibracte - Morvan des Sommets

Agence Sonia Fontaine, Paysage Urbanisme et Patrimoine (juin 2025)

Avec le soutien de
**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Le choix du lieu d'implantation : un point décisif pour l'aboutissement du projet

Jurisprudence à prendre en compte pour le choix du site ...



... et à adapter aux particularités du projet



SOMMAIRE

- ✓ Introduction – Les procédures
- ✓ Actualités réglementaires : Réforme de l’Autorisation environnementale par la Loi Industrie Verte
- ✓ Les points clés pour faciliter l’instruction des dossiers
 1. Le choix du lieu d’implantation : un point décisif pour l’aboutissement du projet
 2. Le cadrage préalable : une étape clé pour un projet bien lancé
 3. L’étude d’impacts : outil de démonstration

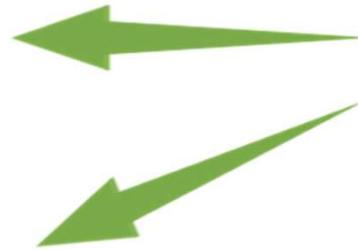


2. Le cadrage préalable : une étape clé pour un projet bien lancé



➤ Préparer le pôle ENR

Échanger en amont du pôle avec les acteurs concernés :
commune, EPCI, gestionnaires...



Pôle ENR 71

Débuter les études :
État initial, analyses des enjeux et les premiers scénarios d'implantations ; sinon au minimum la bibliographie.

- études d'impacts (espèces, habitats, zones humides, paysage, **effets cumulés** (paysage et biodiv))
- Séquence Eviter, Réduire, Compenser
- étude hydrologie eaux de pluie
- connectivité écologique (trame verte et bleue)
- incidence Natura 2000 ...

2. Le cadrage préalable : une étape clé pour un projet bien lancé



Le porteur présente ses premières analyses et comment adapter le projet aux enjeux.



- Études et analyses
- Scénarios d'implantation de panneaux

Les membres du pôle ENR (71) :

- Service environnement, urbanisme, agricole (DDT)
- Service espèces protégées, paysage (DREAL)
- Unité D^{ale} de l'Architecture et du Patrimoine
- Chambre d'agriculture
- ENEDIS, RTE
- Mairie et communauté de communes
- Les générateurs
- Les gestionnaires
- Autres (selon projets...)



- Enjeux non identifiés
- Infos et contacts pour compléter les études avant la dépose du PC/DP
- Procédures et attendus réglementaires et non réglementaires

2. Le cadrage préalable : une étape clé pour un projet bien lancé



Conséquences possibles
porteur



- Enjeux locaux mieux cernés
- Contacter les acteurs indispensables
- Conclusions sur le projet : à améliorer, enjeux compromettants, voire qui ne permettent pas le projet (documents d'urbanisme...).

Conséquences possibles
membres et invités du pôle



- Tous les acteurs concernés informés
- EPCI informé – cohérence avec la stratégie énergétique
- Cohérence avec les autres projets connus (effets cumulés...)
- Amélioration continue et partage des informations



2. Enjeux du projet Zones humides

Surface de zone humide totale (cumulant les caractéristiques floristiques et pédologiques) : **11,34 ha**

- Critère pédologique :
 - traits rédoxiques dès les 20 premiers cm du sol
 - Accentuation des traits avec la profondeur
- Critère floristique :
 - Recensement de 29 espèces indicatrices de zone humide
 - Habitat principal; la prairie atlantique humide

Projet presque à 100 % en zone humide, avec des cours d'eau :

- évitement
sinon compensation

Projet abandonné
suite au pôle ENR.



Légende Carte 12 - Localisation des zones humides au sein de la zone d'implantation potentielle

Zones d'étude	Zones humides	Habitats aquatiques
Zone d'implantation potentielle	Critères pédologiques	Cours d'eau
Aire d'étude immédiate	Critères floristiques	Mare

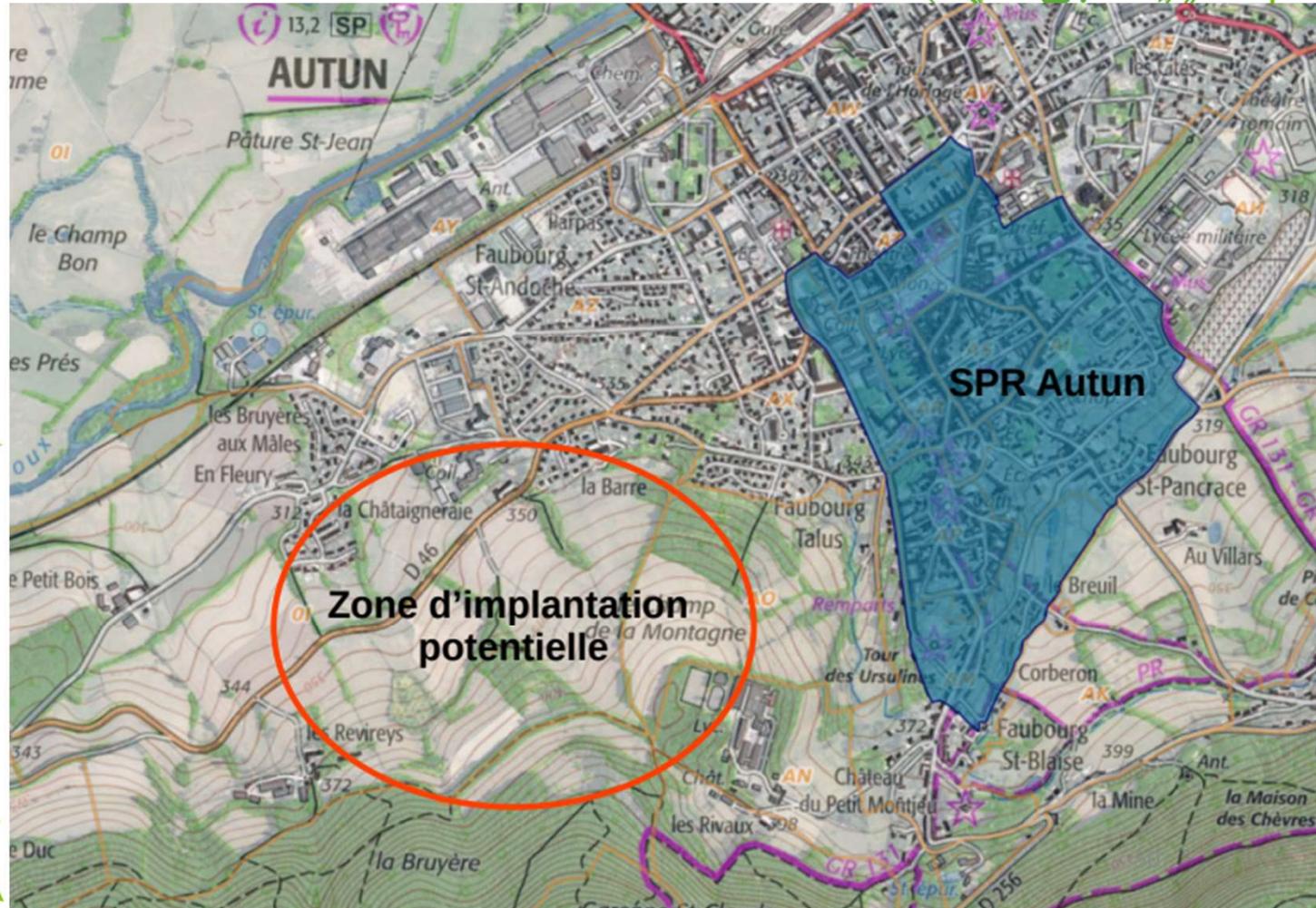
2. Le cadrage préalable : une étape clé pour un projet bien lancé



Site patrimonial
emblématique de la ville
d'Autun



ABF présent au pôle ENR



2. Le cadrage préalable : une étape clé pour un projet bien lancé



Chaque DDT propose son organisation et ses doctrines pour le pôle EnR

Essentiel de suivre les recommandations et remarques formulées par les services



Éolien / LIV : Décisif d'avoir une bonne phase amont pour lancer l'instruction



Note sur les *Attendus pour l'examen des projets éoliens en cadrage préalable*



Éolien / biodiversité : Réunion DREAL possible (sous conditions) pour statuer sur la nécessité d'une dérogation « Espèces Protégées » avant le dépôt du dossier





SOMMAIRE

- ✓ Introduction – Les procédures
- ✓ Actualités réglementaires : Réforme de l’Autorisation environnementale par la Loi Industrie Verte
- ✓ Les points clés pour faciliter l’instruction des dossiers
 1. Le choix du lieu d’implantation : un point décisif pour l’aboutissement du projet
 2. Le cadrage préalable : une étape clé pour un projet bien lancé
 3. L’étude d’impacts : outil de démonstration



3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



➤ Enjeux d'une étude d'impacts bien conçue et complète

Etude d'impacts complète, autoportante, argumentée techniquement au 1^{er} dépôt :

- ✓ Facilite l'instruction
- ✓ Indispensable au regard du calendrier resserré de la procédure LIV
- ✓ Renforce le projet du point de vue juridique
- ✓ Permet la bonne information du public

Sinon :

- Des demandes de compléments
- Nécessité de relancer les études
- Refus possible ou interruption de la procédure
- Prescriptions plus fortes pour compenser des manques dans la démonstration

3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



➤ Une étude d'impacts pensée pour démontrer

L'étude d'impacts doit permettre de comprendre et justifier :

- le cheminement du porteur et les arbitrages faits pour aboutir au projet présenté
→ effort de démonstration et de justification nécessaire et attendu
- les méthodologies et stratégies utilisées pour passer d'une étape à l'autre de l'étude d'impacts doivent être explicitées et justifiées :

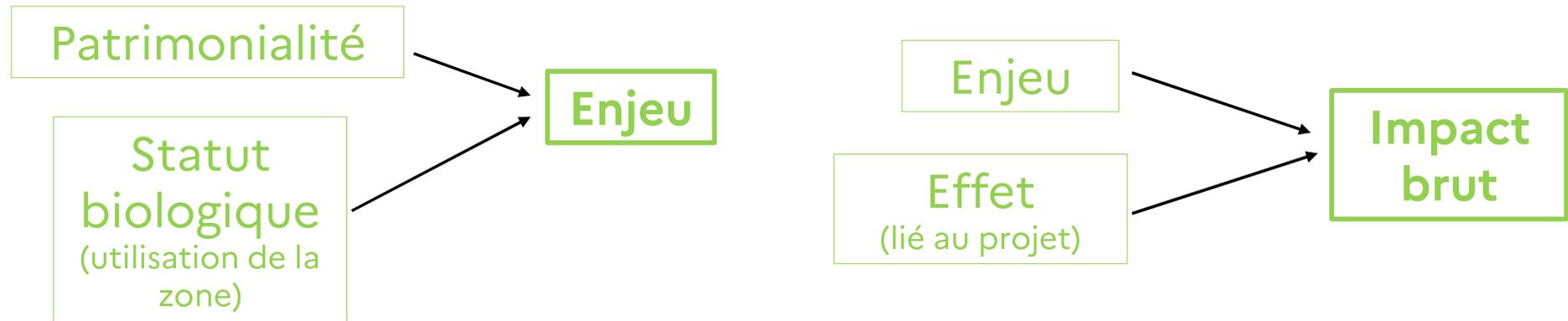


3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



➤ Une étude d'impacts pensée pour démontrer

Exemple - Biodiversité & Espèces protégées :



Préciser dans l'étude d'impacts comment le Statut biologique et l'Effet du projet ont été évalués / cotés → méthodologie parfois non satisfaisante ou simpliste

3. L'étude d'impacts : outil de démonstration

➤ Une étude d'impacts pensée pour démontrer



Utiliser des supports appropriés → compréhension et mise en perspective des données



Carte de synthèse des enjeux liées à l'environnement naturel d'un projet éolien

Photo DREAL 2024 montrant les éoliennes présentes en réalité au même endroit



Photomontage peu qualitatif, effaçant même les éoliennes existantes, issu de l'étude d'impact



3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



➤ Une analyse exhaustive

Etat initial et inventaires complets, clé de voûte de la démonstration

▲ Biodiversité & Espèces protégées :

- Etat initial = Analyse bibliographique + Inventaires de terrain

▲ Paysages et monuments historiques :

- Exhaustivité attendue concernant les espaces/monuments protégés
- Description fine des caractéristiques paysagères locales
- Analyse des enjeux à différentes échelles : axes de vue à protéger, caractères paysagers à respecter

3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



➤ Une analyse exhaustive

Prise en compte de tous les impacts du projet (exploitation, travaux), y compris :

- Impacts des aménagements « annexes »



Les édicules, portails, clôtures, bâtiment forment une incohérence forte.



Chemin circulaire en mélange terre-pierre



Clôture s'approchant plus du lotissement que du langage rural, haie manquante

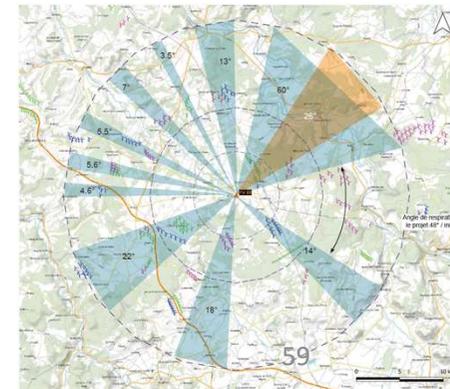
3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



➤ Une analyse exhaustive

Prise en compte de tous les impacts du projet (exploitation, travaux), y compris :

- Sur le contexte dans lequel s'inscrit le site (grands paysages, corridors écologiques)
- Effets cumulés
 - fragmentation des milieux, des continuités écologiques
 - atteinte au maintien en état favorable des populations des espèces
 - atteinte aux caractéristiques patrimoniales
 - saturation
 - mitage du paysage
 - ...



3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



➤ Une analyse exhaustive

 Ne pas négliger l'analyse des variantes

 Intégrer les connaissances et avancées scientifiques et méthodologiques récentes

 Intégrer la jurisprudence à l'analyse



3. L'étude d'impacts : outil de démonstration

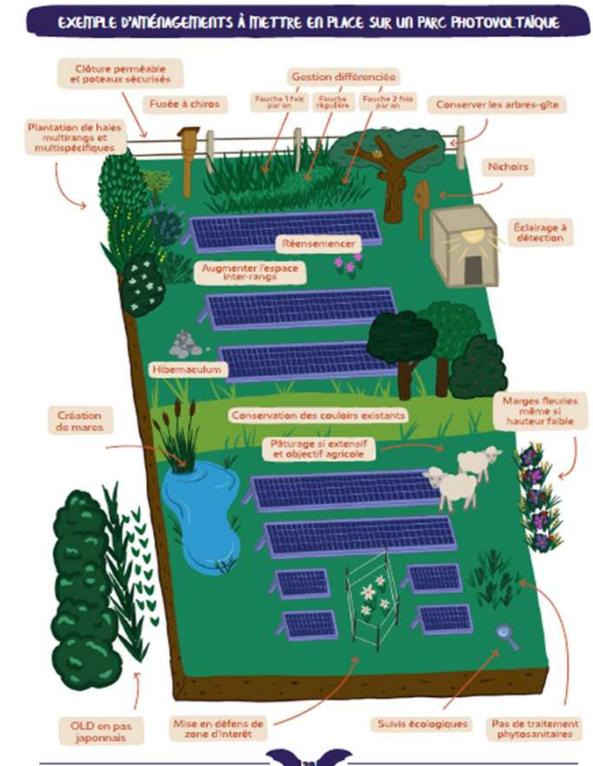


➤ Une étude d'impacts conclusive

Des mesures E/R/C :



- précises
- justifiées
- effectives
- contrôlables



3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



➤ Une étude d'impacts conclusive

Des mesures E/R/C :



- précises
- justifiées
- effectives
- contrôlables

Exemples :

Systèmes d'arrêt des éoliennes (protection des oiseaux et des chiroptères)

- technologie retenue
- paramétrage / espèces
- vérification de l'efficacité du système et des paramétrages
- tests et contrôles périodiques ...

Haies (pour intégration paysagère)

- emplacement, essences
- maîtrise foncière
- photomontages
- entretien

Ilot de sénescence ou restauration d'un milieu sur une parcelle

- parcelles concernées, état des milieux
- pertinence par rapport au projet
- maîtrise foncière
- objectifs et modalités de restauration, maintien dans le temps...

3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



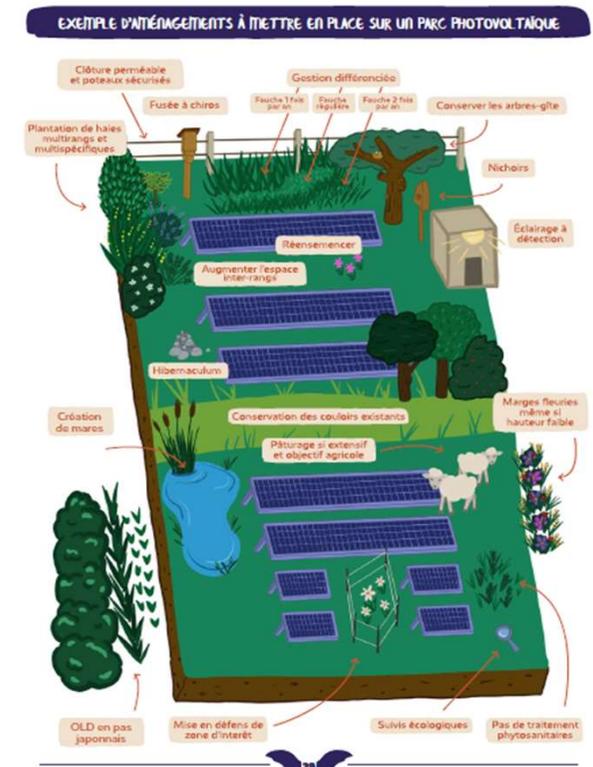
➤ Une étude d'impacts conclusive

Des mesures E/R/C :

- précises
- justifiées
- effectives
- contrôlables



➔ L'étude d'impacts doit être conclusive et argumentée sur l'absence/présence de risque suffisamment caractérisé
→ dérogation espèces protégées



3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



➤ Vérifier l'impact pour adapter le projet au besoin

Un suivi des mesures doit être réalisé pour attester de leur efficacité

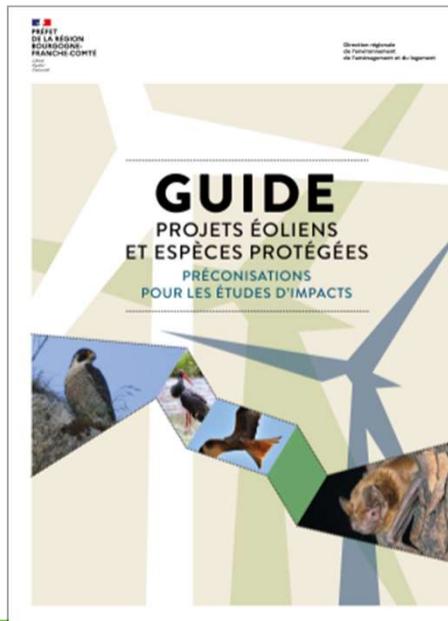
Un suivi poussé et rigoureux permet de :

- ✓ réajuster si besoin des mesures
- ✓ démontrer une bonne maîtrise des impacts
- ✓ capitaliser des données pour justifier de l'efficacité d'une mesure pour un prochain projet
- ✓ participer à la connaissance scientifique

3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



➤ Outils et guides récemment mis à disposition



- A destination des porteurs de projets, bureaux d'études et services instructeurs
- Traite de toutes les étapes de l'étude d'impacts
- Précise les attendus sur de nombreux points techniques
- Des recommandations étayées scientifiquement



3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



Suivi de la mortalité sur les parcs éoliens en Bourgogne Franche-Comté

- Introduction
- Sélection géographique
- Sélection par espèce
- Téléchargement de données
- Crédits - Mentions légales

Menu de sélections géographique

Choix de l'échelle d'étude :

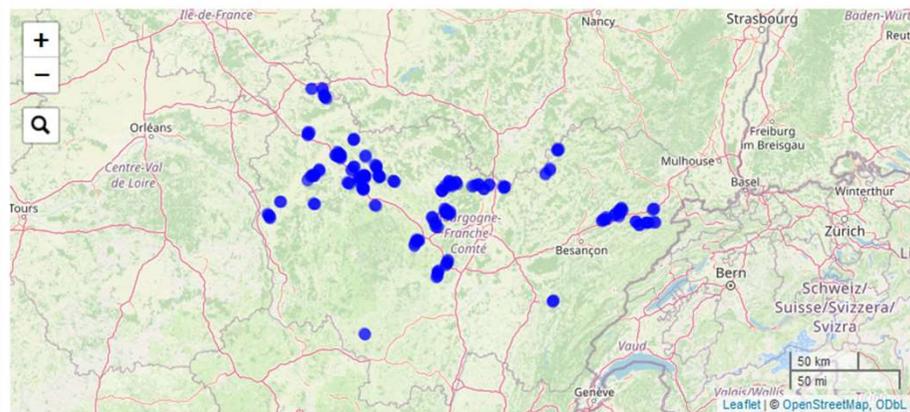
- Région
 Département
 Zone tampon
 Parc éolien

Choix du groupe :

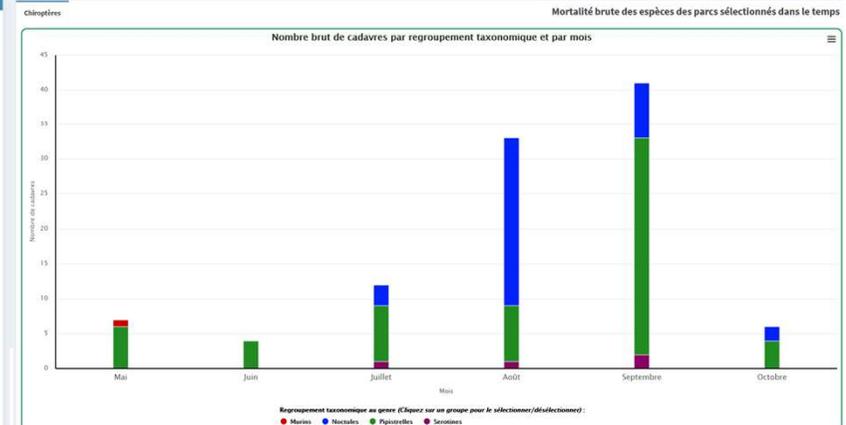
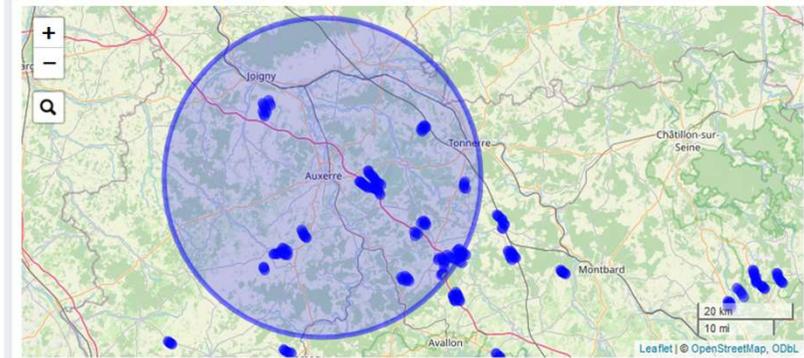
- Oiseaux
 Chiroptères

Valider la sélection

Carte des éoliennes en service dans la région Bourgogne Franche-Comté



Carte des éoliennes en service dans la région Bourgogne Franche-Comté



3. L'étude d'impacts : outil de démonstration



➤ Outils et guides récemment mis à disposition

FICHE SURPLOMB et ECRASEMENT
Version définitive – validée le 05/09/2023 en collège des directeurs

Rédigé par :
François-Xavier Mouquet - Paysagiste-conseil de l'État
Simon Genot, Thomas Jenot et Aurélie Volkhoff - DREAL Bourgogne-Franche-Comté

dans le cadre du Groupe Technique de l'éolien - DREAL Bourgogne-Franche-Comté

I	INTRODUCTION	2
II	DÉFINITIONS	2
III	ANALYSE DE LA JURISPRUDENCE	8
IV	METHODOLOGIE D'ÉVALUATION	10
V	RECOMMANDATIONS	12
VI	SOURCES	15
	ANNEXE : JURISPRUDENCES	16

1/32

Sylvain Meris, François-Xavier Mouquet - Paysagistes-conseils de l'État - DREAL Bourgogne-Franche-Comté

FICHE SATURATION

Élaborée avec le Groupe Technique de l'éolien en DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Créée le 28/02/2023
Amendée les : 05/04, 15/04, 11/06, 03/07, 28/10, 03/11

I	CONTEXTE ET ENJEUX POUR LE PAYSAGE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET JURISPRUDENCE
II	DÉFINITION ET ÉVALUATION DE LA SATURATION
III	PISTES DE RÉFLEXION SOURCES

1

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté

Ambitions régionales - Photovoltaïque au sol et paysage
Guide d'accompagnement pour la montée en gamme des projets

EN PROJET



**GUIDE DE L'INSERTION
ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE
DES PANNEAUX SOLAIRES**

à l'usage des services instructeurs et des porteurs de projets 2023



RESSOURCES



**énergies
renouvelables**
 & conciliation des enjeux
naturels et patrimoniaux

**“ Retrouvez
les ressources mobilisables
en Bourgogne-Franche-Comté
autour des enjeux
de biodiversité, de paysage
et de patrimoine
lors de l’élaboration
d’un projet d’énergie
renouvelable. ”**

Scanner ce qr code
pour retrouver
toutes les ressources
dans une boîte à outils



Vous pouvez également suivre ce lien
<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/energies-renouvelables-et-conciliation-des-enjeux-a11062.html>



Maquette : Com DRAC BFC 2023 Crédits photos : Châteaufort JF © Nicolas Drouhin - Cigogne noire © Stefan Widstrand - Agrohaïque © CDT 71 - Fac-étien & Cuiy 88 © Nicolas Drouhin - Stenetta nigra & rostre pinnérisé © Sophie Decourt

Les acteurs

ADEME Bourgogne-Franche-Comté : www.ademe.fr/direction-regionale/bourgogne-franche-comte
 DRAC Bourgogne-Franche-Comté : www.culture.gouv.fr/fr/regions/drac-bourgogne-franche-comte
 DREAL Bourgogne-Franche-Comté : www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr





ÉCHANGES

Questions – Réponses





Points d'attention de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bourgogne-Franche-Comté sur les projets ENR (PV et éolien)

Hervé Parmentier, *Missions régionales d'autorité environnementale (MRAe)*



La mission régionale de l'autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté

Vous avez dit MRAe?

- une formation de l'autorité environnementale : indépendance, recommandations au porteur de projet, bonne information du public.

Quel fonctionnement?

- des avis sur l'opportunité de soumission à évaluation environnementale (cas par cas) de projets et plans-programmes ;
- des avis sur l'évaluation des incidences environnementales sur les projets et plans-programmes. Pas un avis d'opportunité ;
- des avis courts accompagnés de recommandations ;
- Un mémoire en réponse attendu ;
- Une possibilité de cadrage préalable.



La mission régionale de l'autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté

Quel périmètre pour l'évaluation des incidences environnementales ?

- la qualité de l'étude d'impacts ;
- la prise en compte de l'environnement par le projet (espèces et milieux, ressources en eau, sols, air, paysages, risques naturels, santé-environnement, prise en compte changement climatique, effets cumulés, ...)

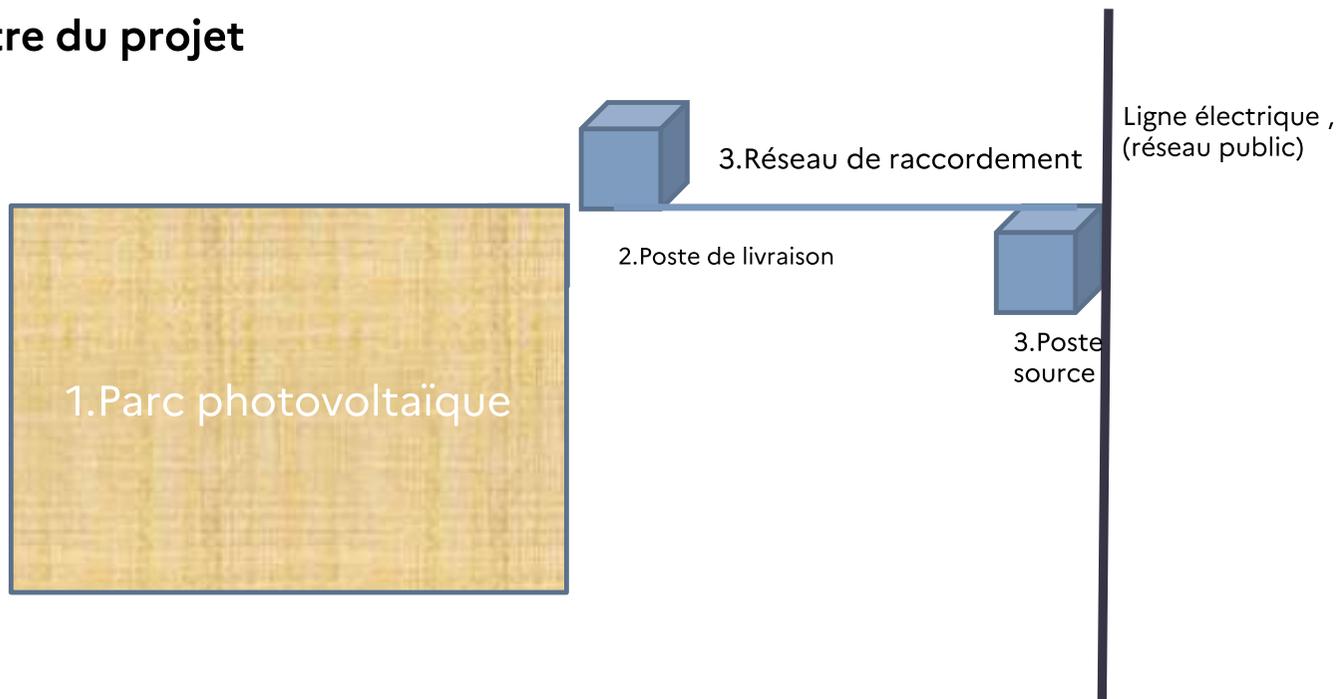
Les plans et programmes de références en matière de développement des ENR?

- PPE, schéma décennal de développement du réseau, S3REnR, Sraddet, SCoT, PLUi, charte Parcs naturels, Sdage, ... ;
- L'idée n'est pas d'en lister tout le contenu mais de cibler les points en lien avec le projet.



Les éléments d'appréciation sur la qualité du contenu de l'étude d'impact

➤ Le périmètre du projet



Les éléments d'appréciation sur la qualité du contenu de l'étude d'impact

- **La description complète et proportionnée de l'état initial :**
 - La définition des aires d'étude: immédiate, rapprochée, éloignée ;
 - Les méthodes d'inventaire: le document de la DREAL BFC précise les protocoles ;
 - Rôle des maîtres d'ouvrage à l'inventaire du patrimoine naturel: DEPOBIO.
- **La justification des choix du site au regard du moindre impact:**
 - Les objectifs ou les orientations du Sradet et du SCoT voire du PLU(i).
- **Privilégier les procédures conjointes**



Les principaux points d'attention de la MRAE sur la prise en compte de l'environnement dans les projets d'Enr

➤ Le changement climatique actuel et futur à mieux étudier :

- le changement climatique, bilan GES, analyse du cycle de vie : un guide méthodologique ministériel à disposition depuis 2022 ;
- la vulnérabilité du projet au changement climatique doit être étudiée.



Les principaux points d'attention de la MRAE sur la prise en compte de l'environnement dans les projets d'Enr

➤ La biodiversité et les milieux naturels à prendre en compte :

- l'avifaune et les chiroptères ;
- Les ressources en eau et les zones humides : imperméabilisation et destruction => l'application des dispositions du Sdage ;
- l'attention à porter aux espèces particulièrement sensibles et aux espèces protégées : le cas de mesures ERC des dérogations relatives à l'interdiction de destruction d'individus et d'habitats d'espèces protégées et des demandes de défrichement ;
- la fragmentation des habitats pour les projets photovoltaïques.



Les principaux points d'attention de la MRAE sur la prise en compte de l'environnement dans les projets d'Enr

➤ Les incidences sur le paysage et sur le patrimoine :

- l'analyse visuelle par photomontage, quelques précautions... ;
- pour les éoliennes, la question de la saturation, de la respiration, des effets d'encerclement ;
- Le paysage d'après pétrole, un vrai projet paysager... mais pas d'approche dogmatique.

➤ La santé des populations :

- les espèces exotiques envahissantes ;
- l'effet de saturation ;
- l'impact sur la ressources en eau (sols karstique, aires de captage, ...).

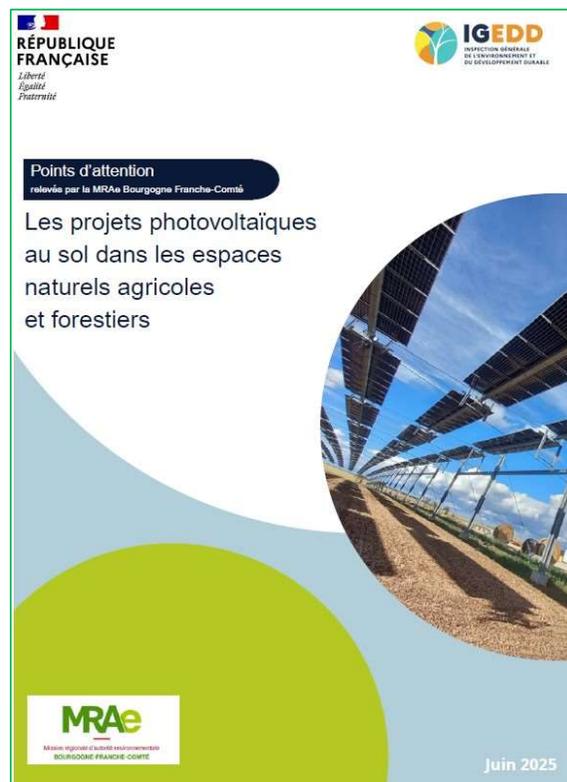


Les principaux points d'attention de la MRAE sur la prise en compte de l'environnement dans les projets d'Enr

- Les effets cumulés : un point pas toujours suffisamment approfondi.
- Le dispositif de suivi important dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures ERC : le cas des obligations réelles environnementales.



Points d'attention de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bourgogne-Franche-Comté sur les projets ENR (PV et éolien)



Sur le site de la MRAe BFC :
<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/les-points-d-attention-de-la-mrae-bourgogne-a1494.html>



ÉCHANGES

Questions – Réponses





RESSOURCES



énergies
renouvelables
& conciliation des enjeux
naturels et patrimoniaux

“ Retrouvez
les ressources mobilisables
en Bourgogne-Franche-Comté
autour des enjeux
de biodiversité, de paysage
et de patrimoine
lors de l'élaboration
d'un projet d'énergie
renouvelable. ”

Scanner ce qr code
pour retrouver
toutes les ressources
dans une boîte à outils



Vous pouvez également suivre ce lien
<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/energies-renouvelables-et-conciliation-des-enjeux-a11062.html>



Mélaillon - Com DRAC BFC 2023 Crédits photos : Châteaufort ZI © Nicolas Drouhin - Cigogne noire © Stefan Widstrand - Agrohaïque © CDT 71 - Fac-étien & Cuyat 88 © Nicolas Drouhin - Stenetta noire & rostre pourpre © Sophie Decourt

Les acteurs

ADEME Bourgogne-Franche-Comté : www.ademe.fr/direction-regionale/bourgogne-franche-comte
DRAC Bourgogne-Franche-Comté : www.culture.gouv.fr/fr/regions/drac-bourgogne-franche-comte
DREAL Bourgogne-Franche-Comté : www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr





CLÔTURE

